

ÉCOLE D'INGÉNIEURS POUR LES AGRICULTURES ET LES TERRITOIRES

Taxe d'apprentissage 2012

AGRONOMIE AGROALIMENTAIRE ENVIRONNEMENT TERRITOIRES ÉCONOMIE RURALE



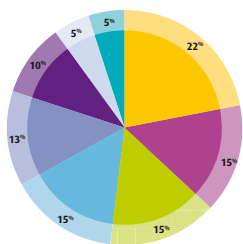
CAMPUS UNIVERSITAIRE DE ROUEN

Habilitations
de l'ésitpa : en
catégories C+B
par cumul.



Les bonnes raisons de recruter un ingénieur Esitpa

Deux dernières promotions sorties



Diversité des fonctions



Diversité des secteurs



RAISON N°1

La force d'un réseau professionnel : l'Esitpa est l'École des chambres d'agriculture. ■ ■ ■

RAISON N°2

La force d'une école quasi centenaire, créée en 1919, elle a su s'adapter à toutes les époques. ■ ■ ■

RAISON N°3

Leur formation de généraliste adaptée à la prise de fonctions et secteurs divers dans l'entreprise. ■ ■ ■

RAISON N°4

Leur ancrage avec le monde de l'entreprise : 18 mois de stages au cours des 5 ans de formation. ■ ■ ■

RAISON N°5

Leur diplôme reconnu par tous les organismes qui font la valeur d'un diplôme d'ingénieur : CTI, CDEFI, CGE, Ministère de l'Agriculture, APCA¹. ■ ■ ■

RAISON N°6

Leur très bon niveau d'insertion professionnelle : 95 % en emploi à un an (enquête Ministère 2011). ■ ■ ■

RAISON N°7

Leur ouverture à l'international : 100 % des étudiants ingénieurs de l'Esitpa effectuent un stage à l'étranger. ■ ■ ■

RAISON N°8

Leur domaine d'expertise : l'agronomie ; Les territoires, l'environnement et agriculture ; l'innovation et l'agro-industrie ; la gestion des entreprises et l'entrepreneuriat. ■ ■ ■

RAISON N°9

Leur lien avec l'association des diplômés qui les accompagne dans leur insertion professionnelle et tout au long de leur carrière. ■ ■ ■

RAISON N°10

Leur assise scientifique alimentée par les équipes de recherche de l'Esitpa regroupées dans une unité transdisciplinaire d'agro-écologie des territoires, AGRITERR reconnu au niveau régional, national et international et positionnée sur de la recherche intégrée. ■ ■ ■

Stages et missions

1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
<p>Stage de découverte de l'exploitation agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 semaines • 	<p>Mission d'études en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine • <p>Stage d'immersion linguistique et de connaissance de l'entreprise en pays anglophones</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 semaines • 	<p>Stage de diagnostic technico économique de l'exploitation agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 semaines • 	<p>Projet d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 à 26 semaines • <p>Mission d'étude à l'étranger</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 semaines • 	<p>Projet ingénieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • 26 semaines •



En 2012 et avec votre soutien

L'Esitpa continuera son développement en ouvrant de nouvelles formations

■ La formation d'ingénieur par apprentissage en lien avec le Centre de formation d'apprentis agricole et agroalimentaire de Haute-Normandie.²

■ La licence professionnelle « technico-commercial en nutrition animale » en apprentissage en lien avec l'Université de Rouen et le CFA agricole et agroalimentaire de Haute Normandie. ■ ■ ■



L'Esitpa continuera ses activités de recherche, de service et de développement vers les entreprises. Et pourquoi pas la vôtre ?

L'AGRI'PÔLE de l'Esitpa a vocation à transformer les connaissances de la recherche d'AGRITERR en innovations au service de vos entreprises. Interface entre la recherche et l'entreprise, il favorise le partenariat industriel en vous proposant des solutions originales.

Notre expertise :

- ✦ Les agromatériaux³ (agromatériaux 100 % naturels, isolants, embarqués, liants verts)
- ✦ Les diagnostics de l'état des sols et des produits agricoles (diagnostics sanitaires, environnementaux, étude de biodégradabilité, bilan carbone, cycle de vie)
- ✦ Les modèles prédictifs dans le domaine de l'économie de l'environnement. ■ ■ ■



¹CTI : Commission des Titres d'Ingénieurs, CDEFI : Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, CGE : Conférence des Grandes Écoles ; APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture.

²Sous réserve d'habilitation par la CTI. ³Agromatériaux : matériaux produits à partir de ressources agricoles.



Versement à l'Esitpa

Adressez votre bordereau et votre versement aux Chambres d'agriculture (www.taxe-apprentissage-agriculture.com) ou tout autre organisme collecteur de votre choix avant le 29 février 2012.



Informations importantes à préciser à votre organisme collecteur

Votre versement est destiné à :

■ **Esitpa,**
3 rue du Tronquet, CS 40118
76134 Mont-Saint-Aignan Cedex

■ L'Esitpa est habilitée à recevoir les montants relatifs au barème ou hors quota en catégorie C+B par application de la règle du cumul.

BESOIN D'UN CONSEIL ? D'UNE INFORMATION ?

Guillemette Garry,
Responsable Relations
Entreprises

Tél. : 02 32 82 91 67/40

Fax : 02 35 05 27 40

relations-entreprises@esitpa.org

LIENS UTILES

■ Saisie de votre déclaration en ligne ou impression

www.taxe-apprentissage-agriculture.com/html/calcul.html

■ Derniers points de législation, Mode de calcul, Possibilités de s'acquitter de votre taxe, Promesse de versement

www.esitpa.org/les-relations-entreprises/taxe-d-apprentissage/

